

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N° II-CF60

présenté par

M. Buchou, M. Falorni, M. Cormier-Bouligeon, M. Balanant, M. Gouffier Valente et
Mme Delpech

AVANT L'ARTICLE 49

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.